

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE  
SEANCE DU 07 Avril 2021  
DELIBERATION N°2021 - 11 DU COMITE SYNDICAL**

**Vote du budget 2021 – Budget annexe**

\*\*\*\*\*

**Le comité syndical, légalement convoqué le 30 Mars 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mercredi 07/04/2021 à 15H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.**

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Guy HOURCABIE

Nathalie FOREST

Bruno MILLIERE

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins

Communauté)

Sylvie THOMAS,

Antoine- Audoin MAGGIAR

Patrice Joly,

Pascale GROSJEAN

François GAUTHERON

Jean-Luc GAUTHIER

Yves RIBET

Jean-Charles ROCHARD

Étaient Excusés : Bertrand COUTURIER, Vanessa LOUIS-SIDNEY, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Jean-Luc VIEREN

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy HOURCABIE

\*\*\*\*\*

**Cadre de référence**

✚ **VU** que le syndicat mixte a fait le choix de retenir la M 4 comme nomenclature comptable. Conformément à cette instruction comptable, le budget est présenté par nature et par fonction.

Afin de pouvoir appliquer une présentation simplifiée des documents budgétaires, vous avez choisi de voter le budget par nature,

✚ **VU** le rapport n°4.

✓ Considérant que le syndicat mixte a mis en place un budget Annexe et retenu la nomenclature comptable M4 pour le suivi des opérations budgétaires des services publics industriels et

commerciaux (SPIC) concernant la réalisation du réseau de communication électronique fibre optique (FTTH), conformément à l'article L.2224-1 du CGCT.

- ✓ Considérant que l'individualisation de la gestion d'un SPIC en budget annexe a pour objectif de dégager le coût réel du service et s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à son activité.
- ✓ Considérant que ce budget doit être équilibré en dépenses comme en recettes et est voté HT car soumis à la TVA.
- ✓ Considérant qu'afin de pouvoir appliquer une présentation simplifiée des documents budgétaires, vous avez choisi de voter le budget par nature.

**Considérant que les dépenses de fonctionnement** représentent 1.1% du budget, soit 195 244.54 € (+ 66% par rapport au BP 2020) hors opération d'ordre se répartissant entre une inscription de 133 178.33 (68.21% du budget de fonctionnement) correspondant aux charges de personnel et frais assimilés prévus pour 3 agents ; une inscription de 32 725 € (16.76% du budget) en charges à caractère général du syndicat mixte telles que des prestations de services en communication pour 7 500€, 3 500€ correspondant aux frais d'électricité pour 19 shelters et 21 725€ pour des redevances voirie et de Gestion Electronique des Documents ; des charges financières pour un montant de 8 787.50 € correspondant aux intérêts de l'emprunt et à des charges exceptionnelles pour un montant de 3 000.00 € pour de possibles pénalités de retard appliquées en cas de dépôt tardif des Dossiers d'Ouvrages Exécutés ; des charges de gestion courante pour une somme de 3 932.00 € correspondant à une régularisation pour un trop perçu de TVA ; des dépenses imprévues pour un montant de 13 621.71 €.

**CONSIDERANT que les recettes de fonctionnement,** sont de 778 200.60 € correspondant, au versement par la Société Publique Locale (SPL) des redevances, perçues en contrepartie de la mise à disposition de notre réseau FTTH, pour un montant total de 336 042.50 € ; à l'excédent 2020 de notre section de fonctionnement pour un montant de 442 158.10 €.

**CONSIDERANT que les dépenses d'investissement hors opérations d'ordres,** représentent 98.09% du budget soit 17 360 032.86 € (-60,9% par rapport à 2020) se répartissant entre, un remboursement du prêt relais pour un montant de 3 700 000.00 €, Des immobilisations incorporelles pour un montant de 1 447 790.00 €( 458 000.00 € correspondant aux frais d'étude pour le projet FTTH (DET – OPC – AOR + VISA), 70 000.00 € correspondant au paiement d'un AMO pour le suivi juridique, technique et économique du projet, des frais d'insertion pour les marchés pour 3 250.00 €, 916 540.00 € pour des frais de raccordement, des frais ENEDIS et location infrastructures d'orange (GCBLO), SIEEEN), Des immobilisations corporelles pour un montant de 1 167 000.00 € correspondant à l'activation du réseau, Des immobilisations en cours pour un montant total de 10 845 242.86 € correspondant aux travaux nécessaires pour continuer la production des prises FTTH, D'une participation financière de 200 000.00 € (solde participation capital de la SPL)

**CONSIDERANT que Les recettes d'investissement** pour un montant de 17 465 146.20 € correspondent, aux subventions des différents partenaires du projet Nièvre THD pour un montant total de 12 334 770.20 € (se répartissant ainsi :2 607450.20 € de l'Etat pour le financement des études et des travaux concernant le FTTH, 1 791 143 € de la région, à la perception de 3 800 450 € de la part des différents EPCI sur la base de 290€ par prise déployées, à la perception de 1 500 000 € du Conseil départemental, à la perception de 2 260 727.00 € de FEDER pour les travaux et les études concernant le FTTH, A la perception de 375 000 € concernant la refacturation de la redevance ENEDIS à la SPL BFC Fibre), au report de l'excédent

d'investissement pour un montant de 4 442 306.60 €, au transfert de la section de fonctionnement pour un montant de 688 069.40 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :**

**✚ De retenir** au titre du budget principal :

- ✓ Un budget équilibré à hauteur de 19 282 826.98 €
- ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 350 497.36 €,
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 17 932 329.62 €,
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 1 350 497.36 €
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 17 932 329.63 €,

**✚ D'autoriser** le transfert des salaires et charges salariales pour un montant de 133 178.33 € soit un taux de 24.10 % de la masse salariale de trois personnes en charge de ce dossier.

Et par conséquent :

**✚ D'arrêter** les prévisions de recettes comme suit :

Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 19 282 826.98 €,

**✚ De voter** le budget par chapitre,

<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé du chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
011	Charges à caractère général	32 725.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	133 178.33 €
65	Autres charges de gestion courante	3 932.00€
66	Charges financières	8787.50 €
67	Charges exceptionnelles	3 000.00€
022	Dépenses imprévues	13 621.71 €
	<b><i>Sous-total</i></b>	<b><i>195 244.54 €</i></b>
68	Dépenses d'ordre	467 183.42 €
023	Transfert section investissement	688 069.40 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 350 497.36 €</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé du chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
75	Autres produits gestion courant	336 042.50 €
002	Reprise de l'excédent de fonctionnement	442 158.10 €
	<b><i>Sous-total</i></b>	<b><i>778 200.60</i></b>
	Recettes d'ordre	572 296.76
105	<b>TOTAL</b>	<b><i>1 350 497.36</i></b>

<b>Section d'investissement</b>		
<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé du chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
16	Remboursement emprunt	3 700 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 447 790.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 167 000.00 €
23	Immobilisations en cours	10 845 242.86 €
26	Participations financières	200 000.00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>17 360 032.86 €</b>
	Dépenses d'ordre	572 296.76 €
	<b>TOTAL</b>	<b>17 932 329.62 €</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé du chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
13	Subventions d'équipement reçues	12 334 770.20 €
001	Reprise par anticipation de l'excédent d'investissement	4 442 306.60 €
	<b>Sous-total</b>	<b>16 777 076.80 €</b>
	021 *	688 069.40 €
	Dépenses d'ordre	467 183.42 €
	<b>TOTAL</b>	<b>17 932 329.62 €</b>

✚ **D'adopter** le BP pour 2021, conformément aux tableaux financiers du volume du budget,

✚ **De donner** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

**DELIBERATION  
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT  
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président  
du Syndicat mixte  
**Fabien BAZIN**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 058-200002400-20210407-2021\_11-BF